



Sainte-Cécile-de-Milton

# AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

---

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 656-2023  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 475-2009,  
DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX  
FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES  
D'URGENCE 9-1-1**

---

**Avis est par les présentes donné** par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 15 janvier 2024, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 656-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 475-2009, DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton ainsi que sur le site internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 18 janvier 2024.

Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier

---

## CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre Dionne, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 18 janvier 2024, entre 8h et 16h30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 janvier 2024.

Pierre Dionne

Directeur général et greffier-trésorier